



**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
DES USAGES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES**

COMPTE-RENDU

Mardi 3 septembre 2024 - visioconférence

Convocation envoyée le 27 août 2024

Ordre du jour

1. Données et SIG
 - 2.1. Organisation de Sarthe Numérique pour l'animation du Web SIG
 - 2.2. Point sur les adhésions aux services
 - 2.3. Questions diverses
2. Déploiement des usages
 - 2.4. Point sur le déploiement du réseau LoRaWAN
 - 2.5. Information sur les projets en cours
 - 2.6. Retour d'expérience - Projet de Villeneuve-en-Perseigne

Absents excusés

- M. André FROGER Président du Syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe.

Présents

- Mme Martine CRNKOVIC, Vice-Présidente du Conseil départemental et Vice-Présidente de Sarthe Numérique ;
- M. Nicolas HECQ, Directeur technique de Sarthe Numérique ;
- M. Jean-Charles PLESSIS, Responsable pôle Données et SIG de Sarthe Numérique ;
- M. Alexandre ROTIER, Chef de projet territoires connectés et usages de Sarthe Numérique ;
- Mme Marie-Astrid LIZON, Gestionnaire de contrats de Sarthe Numérique ;
- M. Guy BOURGEOIS, Interlocuteur WebSIG des collectivités locales de Sarthe Numérique ;
- M. Victor SARELOT—FOUQUET, Technicien SIG de Sarthe Numérique ;
- M. Henri GUILLOCHON, Chef de service, adjoint au Directeur du service développement numérique pour l'usager et le territoire du Département ;
- Mme Galiène COHU, Conseillère départementale et Vice-présidente de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé ;
- M. Francis LOISON, Conseiller municipal de Villeneuve-en-Perseigne ;

- M. Stéphane CAPELAERE Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique de la Communauté urbaine Le Mans Métropole ;
- M. Antoine COLONNA, Directeur adjoint des Systèmes d'Information et du Numérique de la Communauté urbaine Le Mans Métropole ;
- M. William GAUTRAIS, Directeur des services techniques de la Communauté de communes Loir-Luce-Berce ;
- Mme Claire RENO, Directrice du service eau de la Communauté de communes Loir-Luce-Berce ;
- M. Jean-Pierre FRIMONT, Maire de Fyé de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- M. Michel MENAGER, Délégué titulaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien à Sarthe Numérique ;
- M. Thierry BLOT, Directeur du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM) ;
- M. Bruno CORBIN, Président du Syndicat mixte Sarthe Est aval unifié (SM SEAU).

Début de la réunion à 16 h 30

Madame CRNKOVIC introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence à cette réunion organisée en distanciel.

M. HECQ rappelle le cadre statutaire des services du socle commun et des services optionnels portés par Sarthe numérique.

PRÉAMBULE

Rôle de la Commission du Développement des Usages et des Services Numériques

Rappel des dispositions statutaires du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Article 2.3 : Développement des usages et services numériques

Le Syndicat exerce pour ses membres des missions en matière de développement des usages et services numériques.

Ces missions se décomposent en :

- *un socle commun dont les membres adhérents bénéficient dans les conditions fixées à l'article 7.3.1 ;*
- *des services optionnels à la carte développés et fournis par le Syndicat à chaque membre adhérent qui le demande [...].*

Article 2.5 : Modalités d'exercice des missions du Syndicat [...]

Tout membre adhérent au titre de la compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT bénéficie des services du socle commun des missions en matière d'usages et de services numériques visées à l'article 2.3 des statuts. Cette adhésion au socle commun les laisse toutefois libres de mener leurs projets d'usages et services numériques [...].

Article 3 : Adhésion

Toute collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale (syndicats) et autres établissements publics, notamment les groupements de collectivités territoriales tels que les syndicats mixtes peut adhérer au Syndicat mixte selon les cas envisagés par la loi [...].

Article 14.3 : La commission du développement des usages et des services numériques

Une Commission est constituée pour préparer toute décision relative aux orientations et à la gestion par le Syndicat de ses missions en matière d'usages et services, préalablement à toute réunion du Collège en charge du développement des usages et des services numériques. L'avis de la Commission sera soumis à ce Collège [...].

1. DONNÉES ET SIG

1.1. Organisation de Sarthe Numérique pour l'animation du Web SIG

M. HECQ indique que l'équipe du pôle Données et SIG est au complet depuis le mois d'août et présente Monsieur Victor SARELOT—FOUQUET, nouvel agent de Sarthe Numérique au poste de technicien SIG.

Contact : sarthenumerique.sig@sarthe.fr.

1.2. Point sur les adhésions aux services

M. PLESSIS présente le bilan de l'activité du Pôle Données et SIG au premier semestre 2024, dans le cadre du transfert de la compétence par le Département à Sarthe Numérique.

La continuité des services portés par Sarthe Numérique, depuis le 1^{er} janvier 2024, a été assurée pour l'ensemble des collectivités, établissements publics et syndicats mixtes, qui en bénéficiaient déjà, et pour de nouveaux utilisateurs.

M. PLESSIS précise que le parcours administratif est toujours en cours pour permettre au Syndicat mixte de disposer des données d'ordre cadastrales. Ces données seront progressivement intégrées, à partir du mois de septembre.

En effet, pour pouvoir disposer de ce type de données, Sarthe Numérique doit conventionner avec le Département, bénéficiaire d'une convention avec la DGFIP. Il sera également nécessaire d'établir des conventions entre Sarthe Numérique et les utilisateurs de ces données sensibles, certains éléments de ces données étant à caractère personnel. Ainsi en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD), Sarthe Numérique pourra répondre favorablement aux diverses demandes d'accès.

M. PLESSIS détaille ensuite les différents axes de travail de l'équipe du pôle. La consolidation de la structure de la base de données du service SIG et la mise en place d'un modèle de données sont des actions indispensables et prioritaires, pour garantir la qualité des données du SIG départemental. Ce travail permettra d'intégrer le modèle de données dans un cahier des charges.

Mme CRNKOVIC (Département) précise que les petites collectivités disposeront d'un cahier des charges, fourni par Sarthe Numérique, sans avoir recours en interne, ou en externe, à des compétences en SIG. Elles pourront directement remettre le cahier des charges à un prestataire, par exemple pour la réalisation de plans, qui seront donc au bon format et intégrables au Web SIG départemental.

M. HECQ souligne que ce travail important, d'interopérabilité des données, est nécessaire pour définir un cadre pour faciliter les échanges et les traitements des données. Les collectivités ne disposant pas de ressources SIG, pourront disposer d'un cahier des charges type, comportant

les règles de nommage, les différents dossiers-types à créer, etc. C'est un travail qui vise à garantir le format de traitement des données. Ce modèle de données permettra à tous les prestataires producteurs de données et aux autres services métiers d'appliquer le bon format pour rendre compatibles toutes les données.

1.3. Questions diverses Données et SIG

Mme RENO (Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé) demande si le cahier des charges sera basé sur les géo-standards sur lesquels a travaillé la CNIL ces dernières années et rester sur un standard à l'échelle nationale.

M. PLESSIS assure que le modèle utilisera les standards qui existent à l'échelle nationale. Pour les réseaux humides, les standards nationaux ne sont pas encore définis, ce sont donc les formats existants qui seront utilisés.

M. BLOT (SIDERM) indique trouver intéressant pour pouvoir intégrer des dizaines de bases de données, y compris cadastrales, aux applications métier, par le biais d'un seul contact. Actuellement, de nombreux "ponts" doivent être mis en place pour pouvoir utiliser des outils de visualisation des plateformes existantes, de l'État et autres plateformes, sans toujours pouvoir les intégrer au SIG.

Un conventionnement unique avec Sarthe Numérique, que l'on soit un producteur de données ou une autre structure, qui donne accès aux ressources du Syndicat mixte et à des bases de données tierces, rend possible l'intégration directe de ces données dans les couches des SIG, que ce soit pour les PLUI ou autres, et quel que soit le périmètre géographique.

M. HECQ confirme que l'objectif du Syndicat mixte est effectivement d'être un tiers de confiance centralisateur de la donnée et de partager ses conventionnements d'accès aux différentes données collectées, par effet miroir, sur différents sujets.

Sarthe Numérique possède l'espace d'hébergement de la donnée du datacenter Sartera, il doit désormais s'assurer qu'elle soit à jour et au bon format, compatible avec les différents modèles existants. Au fil de l'eau, le Syndicat mixte réfléchira à incrémenter la diversité des données disponibles.

M. HECQ souligne que tout échange de données doit se faire dans le respect des règles de transmission de la donnée et du RGPD. Par exemple, pour une demande d'accès aux données cadastrales, nécessaires dans le cadre des PLUI, la convention de mise à disposition par Sarthe Numérique mentionnera les éléments de la donnée qui seront disponibles. Par exemple, les données fiscales ne seront pas accessibles dans ce cadre.

Par le travail d'animation programmé au 2^e semestre 2024, l'équipe du pôle Données et SIG réalisera une cartographie du territoire pour recenser les sources de données, pour identifier et rencontrer les consommateurs des données mais aussi les potentiels générateurs de données.

2. DÉPLOIEMENT DES USAGES

2.1. Point sur le déploiement du réseau LoRaWAN

M. HECQ introduit le sujet par un focus sur l'état de déploiement des passerelles et les densifications en cours, en réponse aux premiers cas d'usages développés.

Pour rappel, une carte d'éligibilité au réseau Bas Débit LoRaWAN en Sarthe est disponible sur le site de Sartel : <https://iot.sartel.fr/>.

M. ROTIER présente la progression du développement des cas d'usages sur le territoire, en rappelant

que la thématique du LoRaWAN est bien plus vaste que la simple notion d'objets connectés. Les usages et les services numériques sont pluriels et, en Sarthe, ils s'appuient sur trois infrastructures différentes et complémentaires publiques, propriétés de Sarthe Numérique :

- le réseau Très Haut Débit, qui porte notamment la vidéo détection des départs de feux de forêt du SDIS de la Sarthe, depuis 2021. La vidéo est un moyen de détecter diverses informations pour divers usages ;
- le réseau Bas Débit, qui porte actuellement des expérimentations sur la partie bâimentaire, sur l'éclairage public et sur la gestion des déchets. Les premiers compteurs d'eau de télérelève seront très prochainement déployés sur ce réseau LoRaWAN ;
- le datacenter Sartera, qui a vocation à offrir des solutions d'hébergement de données pour les différentes structures publiques.

M. ROTIER rappelle que la liste des usages et des services apportés dans les territoires n'a de limite que l'imagination et les besoins.

Sarthe Numérique reste disponible pour apporter des réponses et imaginer les solutions qui pourront être mises en œuvre sur ces infrastructures. Ces sujets seront abordés, dans le cadre de la discussion et du débat de l'an prochain avec l'ensemble des acteurs territoriaux, pour la révision du SDTAN.

Contact : alexandre.rotier@sarthe.fr

2.2. Information sur les projets en cours

M. ROTIER détaille les conclusions des expérimentations en cours sur l'ensemble des territoires et les actions de Sarthe Numérique. Toutes les expérimentations reposent sur une technologie LoRaWAN.

D'abord, le Syndicat mixte accompagne le demandeur dans la phase de définition des besoins et dans l'élaboration du cahier des charges.

Le demandeur recherche ensuite un prestataire, sur la base du cahier des charges défini, parmi les prestataires de solutions actifs sur le réseau.

Puis, Sarthe Numérique vérifie que le devis du prestataire, retenu par le demandeur, correspond bien au cahier des charges.

Le Syndicat mixte étudie ensuite les possibilités de réduction des coûts d'investissement, avec ses AMO, pour faciliter la concrétisation du projet. Il identifie ainsi différentes solutions d'ingénierie mobilisables, recherche les outils financiers et les sources de financement, pour établir différents scénarii.

Sarthe Numérique accompagne au mieux les structures publiques dans leurs projets d'usages et de services numériques, en déterminant tous les moyens techniques et financiers disponibles.

M. ROTIER précise que les premiers projets expérimentés, bien qu'étant de petite taille et portant sur de petits périmètres, représentent aujourd'hui des montants d'investissements très importants. Sarthe Numérique travaille pour réduire ces montants, ces investissements étant nécessaires à la concrétisation des projets. Il faut aussi revoir les demandes, pour qu'elles soient plus cohérentes au regard des besoins.

L'action de Sarthe Numérique décrite ici sera mise en place pour répondre à des offres à plus grande échelle sur les territoires.

M. HECQ explique que l'objet des expérimentations n'est pas tant de trouver des solutions, mais de

déterminer les besoins pour les communes et le moment où Sarthe Numérique doit les accompagner pour le développement de l'usage.

Les échanges qui ont eu lieu pendant ces expérimentations, confirment le besoin d'accompagnement technique. Dans un premier temps, pour identifier et qualifier le besoin, vérifier sa faisabilité technique. Dans un deuxième temps, pour pouvoir organiser cette forme de consultation des prestataires.

De ces échanges, un second niveau d'attente s'est concrétisé pour que l'accompagnement de Sarthe Numérique facilite l'accès à la commande des territoires. Cela peut être par la fourniture d'un cahier des charges et l'organisation de consultations systématiques, ou par une organisation différente de l'accès des communes à l'acquisition de ces solutions.

Le troisième sujet soulevé par ces expérimentations est celui du coût final, qui reste très élevé. Sarthe Numérique a engagé un travail de recherche de financements, de pistes d'optimisation financière des solutions. Cette étape est nécessaire pour construire des solutions duplicables à l'échelle territoriale au bénéfice de toutes les autres communes.

Mme CRNKOVIC, en tant que maire d'une petite commune rurale, indique ne pas pouvoir mobiliser les compétences nécessaires, que ce soit en interne ou en externe, pour établir un cahier des charges et pouvoir consulter au moins trois entreprises, conformément au code du marché public, qui régleme la commande publique.

L'action de Sarthe numérique apporte donc une solution à ce problème et rend un service indispensable aux communes. À moins qu'elles n'aient accès à l'expertise d'un spécialiste, c'est compliqué de monter un cahier des charges sans service dédié, surtout pour une commune rurale. Sarthe Numérique a donc toute sa place.

M. HECQ indique que Sarthe Numérique reste disponible pour échanger sur les besoins, les idées d'usages et les services numériques, de manière individuelle avec les territoires. Cela permet, dans un premier temps, de se faire une idée ensemble des volumes et des besoins.

M. ROTIER présente le référencement des prestataires sur le site de Sartel.

M. HECQ souligne que ce référencement par ordre alphabétique des prestataires de services IoT est réalisé de manière neutre et non-discriminatoire, comme cela est fait pour le référencement des fournisseurs d'accès à Internet présents sur le réseau fibre optique départemental. Ce référencement sera enrichi pour rester aussi exhaustif que possible et garantir le libre choix des entreprises, consultables via le site de Sartel.

M. ROTIER rappelle l'atout que représente le showroom *Territoire Connecté et Durable*, que ce soit pour évoquer les besoins et les solutions IoT avec les structures publiques, ou avec les potentiels financeurs.

2.3. Retour d'expérience - Projet de Villeneuve-en-Perseigne

M. ROTIER invite M. LOISON à témoigner de l'expérimentation en cours à Villeneuve-en-Perseigne.

M. LOISON présente le projet de développement d'usage numérique fresnayon dans son contexte.

Villeneuve-en-Perseigne est une commune nouvelle créée en 2015, plus grande commune de Sarthe par sa superficie (89 km²), qui a la particularité d'être administrativement située sur deux départements (Orne et Sarthe) et sur deux régions (Normandie et Pays de la Loire), depuis son adhésion à la Communauté Urbaine d'Alençon, en 2017.

Cette commune regroupe 6 communes déléguées, éloignées les unes des autres, et propose 5 salles polyvalentes à la location. Le chauffage de ces salles n'est pas pilotable à distance, ne permettant pas

de pallier les dérives de certains utilisateurs (température demandée trop élevée, usage en continu, oubli de mise hors service...). Dev plus, le personnel n'est pas toujours disponible pour contrôler, surtout le week-end.

La problématique porte donc sur la mesure, le contrôle et le pilotage du chauffage électrique pour 3 des 5 salles polyvalentes du territoire, qui ont des capacités d'accueil du public sont de 120, 150 et 180 places.

M. LOISON détaille les premières étapes de ce projet d'usage expérimental de gestion bâtementaire.

D'abord, une pré-étude a été réalisée pour pouvoir élaborer un cahier des charges. Les visites des 3 salles ont permis d'étudier la configuration des lieux, le type des équipements en matière de chauffage, de ventilation et de régulation. Les plans des implantations des salles ont été étudiés et la disponibilité du réseau Bas Débit a été vérifiée.

Sur la base de ce cahier des charges, un prestataire a été choisi pour sa solution de connectivité. Puis ce prestataire a effectué diverses vérifications et différents relevés dans chaque salle :

- Mesures de connectivité réseau, pour vérifier le niveau de couverture Bas Débit ;
- Vérification de la compatibilité des systèmes de chauffage avec sa technologie ;
- Vérification de l'espace disponible et de la configuration des armoires techniques.

Sur ces bases, le prestataire a établi un devis et Sarthe Numérique a vérifié qu'il correspondait bien au cahier des charges, dans son intégralité.

Actuellement, deux solutions sont envisagées et soulèvent de nouvelles questions :

- Faut-il organiser la remontée des informations collectées dans chacune des trois communes déléguées où se situent les salles ou centraliser en un seul point du territoire ?
- Quelle est la faisabilité technique de ces deux solutions ?
- Faut-il revoir l'organisation et la formation du personnel pour permettre son intervention à distance ?
- Finalement, quel serait le retour sur investissement pour chaque solution, et quel serait le gain financier global de ce projet ?

Mme COHU souhaite connaître le montant du devis du prestataire de ce cas d'usage bâtementaire.

M. HECQ répond qu'aujourd'hui le coût final du cas d'usage présenté par M. LOISON est démesuré et concerne seulement 3 salles polyvalentes. Mais différents paramètres l'expliquent.

La stratégie de la commune nouvelle associe différentes communes déléguées et consiste à vouloir des accès individualisés par bâtiment. Cela génère chaque fois des initialisations d'accès au service individuelles sur chaque bâtiment et finalement multiplie les coûts.

Avec un raisonnement d'économie d'échelle, lorsque sur une même commune des salles supplémentaires s'ajoutent à un service existant, les frais d'accès au service ne sont pas dus à nouveau pour ces salles.

M. HECQ souligne que dans l'état actuel, l'organisation de la commune nouvelle est un frein. La réflexion doit aussi porter sur l'intérêt de se réorganiser, du côté communal, pour n'avoir plus qu'un seul point d'accès et faire l'économie de plusieurs accès pour un même service. Le modèle économique n'est pas immédiatement supportable et nécessite de poursuivre l'accompagnement.

Le mode expérimental peut être décevant pour les démonstrateurs. Les solutions ne sont pas toujours conformes aux capacités financières et applicables aussitôt. C'est pour cette raison que le Syndicat mixte les accompagne spécifiquement sur ces projets.

L'enseignement à retenir, c'est de trouver un équilibre entre les besoins des communes, la capacité d'achat de solutions IoT et l'apport final.

M. LOISON précise que sa contribution au travers du projet de cas d'usage expérimenté sur sa commune, accompagné par les équipes de Sarthe Numérique, n'est pas décevante mais malgré tout satisfaisante. Ce projet pilote est justement fait pour trouver les meilleurs compromis économiques, des résultats par rapport aux technologies existantes, aux implantations et éventuellement des réorganisations internes, afin de trouver le meilleur compromis possible.

Mme CRNKOVIC remarque le besoin d'accompagnement soulevé par le témoignage de M. LOISON, en matière d'achat public et de choix du prestataire. Chaque projet a véritablement besoin d'un vrai savoir-faire métier.

Le cas d'usage évoqué débute par un sujet bâtiminaire de consommation d'énergie mais passe tout de suite par une problématique de compatibilité des équipements.

M. HECQ confirme que chaque nouveau sujet évoqué dans ces domaines, requiert une vraie compétence métier que Sarthe Numérique ne sait pas faire. Son accompagnement consiste donc à trouver des prestataires qui savent mettre en relation les compétences métier.

Mme CRNKOVIC partage son expérience IoT, en tant que maire de la commune de Louailles, pour permettre aux participants de cette réunion de mesurer le coût très élevé de ces prestations. Pour l'installation de 4 capteurs dans 4 classes de l'école primaire et pouvoir relever 4 informations, un prestataire a proposé un devis d'un montant de 4 000 €. Or, il ne s'agissait que d'enregistrer les informations sur une carte et non de les afficher en direct sur un smartphone.

2.4. Questions diverses Territoires Connectés et Durables

M. ROTIER précise que dans le cadre des projets de ces expérimentation, les dossiers de chaque territoire présentaient déjà une grande maturité sur chaque problématique. D'abord, un technicien du pôle Infrastructures de Sarthe Numérique est intervenu directement sur le terrain, pour la préqualification des besoins. Ensuite, comme pour l'expérimentation portée par M. LOISON, les territoires ont été mis directement en relation avec un prestataire de solutions actif sur le réseau.

M. LOISON précise que sa contribution au travers du projet de cas d'usage expérimenté sur sa commune n'est pas décevante et malgré tout satisfaisante. Ce projet pilote est justement fait pour trouver les meilleurs compromis économiques, des résultats par rapport aux technologies existantes, aux implantations et éventuellement des réorganisations internes, afin de trouver le meilleur compromis possible.

3. QUESTIONS DIVERSES

M. HECQ présente l'agenda des réunions à venir du Syndicat mixte et les événements sur le département auxquels SN sera présent sur des thématiques au cœur de ses compétences, tels que la fermeture du réseau cuivre annoncé par Orange ou la recherche d'économies de la ressource en eau.

L'ensemble de l'ordre du jour de cette réunion étant traité, il est précisé :

- Aucun avis de la CDUSN ne sera soumis au Comité syndical de Sarthe Numérique lors de sa prochaine réunion ;
- Un compte-rendu de cette rencontre sera communiqué aux représentants des différents membres de Sarthe Numérique lors de la prochaine réunion du Comité syndical ;

- Les statuts prévoient la possibilité de réunir la CDUSN un mois avant la tenue d'une réunion du Comité syndical, en fonction des sujets à mettre à l'ordre du jour.

La prochaine réunion du Comité syndical de Sarthe Numérique est prévue le mercredi 27 novembre 2024.

Cette commission se réunira le mardi 12 novembre 2024, en fonction des sujets à mettre à l'ordre du jour.

Fin de la réunion à 17 h 30

Mardi 03 Septembre 2024

@rthe



COMMISSION DÉVELOPPEMENT
DES USAGES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES

Rappel des services inscrits dans les statuts de SN72

Au titre du socle commun en matière de développement des usages et des services numériques, le Syndicat mixte fournit à ses membres adhérents l'accès aux services suivants.

- Internet des objets (sensibilisation, mise en place de démonstrateurs...) ;
- Visualisation de données géographiques (Web SIG...) ;
- Services numériques de base (infrastructure fibre optique, outils base adresses...) ;
- Mise en œuvre d'actions d'animations, prenant la forme d'ateliers et de groupes de travail, notamment, de communautés d'innovateurs intéressés par des réflexions sur le développement de tous types d'usages et de services numériques ;
- Réalisation des études et des analyses prospectives relatives à ce socle commun.

Au titre des services optionnels, le Syndicat mixte peut fournir et développer à la carte, en fonction des besoins de chacun de ses membres et en lieu et place de ceux-ci, lorsqu'ils en font expressément la demande, tous types d'usages et de services numériques nécessaires à l'exercice de leurs compétences, notamment, et sans que cette liste ne soit limitative :

- Mise en œuvre d'actions de mutualisation d'ingénieries de projets d'usages et de services numériques ;
- Mise en œuvre de solutions de dématérialisation des échanges ;
- Mise à disposition d'applications métier en mode « Software as a Service » ;
- Gestion de la donnée, notamment géographique, en organisant la production de données au plus près du terrain avec les acteurs du territoire, en assurant la préservation de ces données, en mettant à disposition des acteurs du territoire les outils adaptés à la gestion et l'amélioration continue de ces données...
- Réalisation d'études et d'analyses prospectives.

@rthe
nérique



DONNÉES ET SIG

Mise en place du pôle Données et SIG

L'équipe en charge du développement de ces sujets est désormais constituée

- Jean-Charles PLESSIS, responsable du pôle Données et SIG ;
- Guy BOURGEOIS, technicien SIG en charge de l'animation des services Web SIG auprès des territoires et des membres de Sarthe Numérique ;
- Victor SARELOT--FOUQUET, arrivé début août 2024, technicien SIG pour le développement de la base de données géographiques et de solutions SIG.

Les échanges entre la DSIN du Département et Sarthe Numérique se poursuivent.

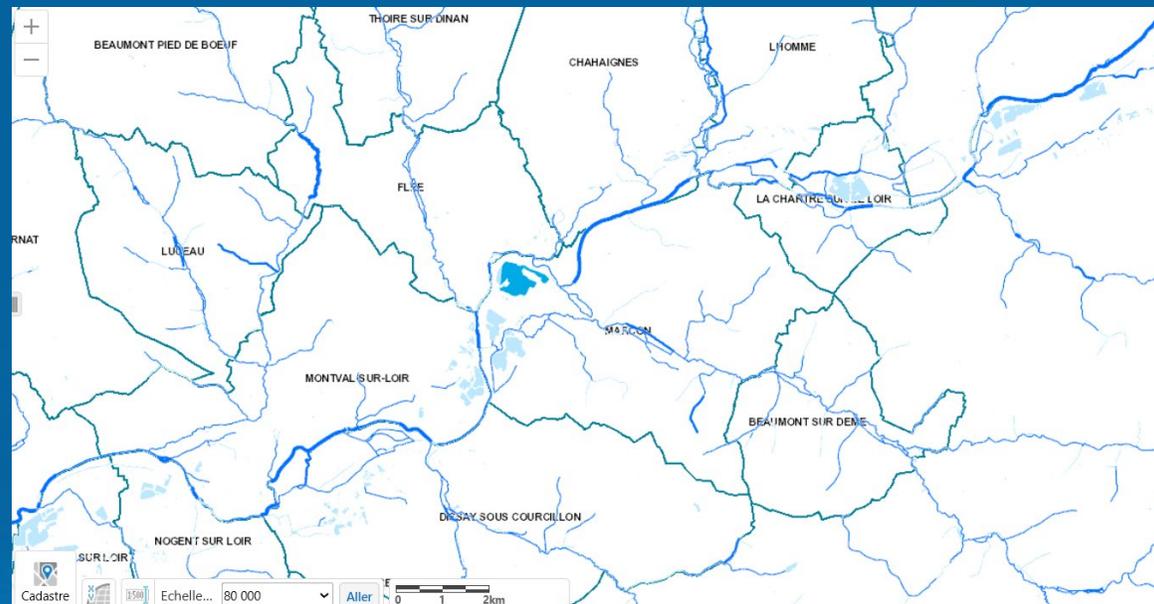
Toutes les nouvelles demandes concernant le Web SIG doivent désormais être adressées à :

sarthenumerique.sig@sarthe.fr

Bilan de l'activité du 1^{er} semestre

L'activité liée au Web SIG départemental s'est maintenue lors du transfert entre le Conseil départemental et Sarthe Numérique

- 7 nouvelles demandes d'accès aux applications
 - ✓ Application Rivières principalement ;
 - ✓ Dernière demande en date : Syndicat mixte du bassin de l'Orne Saosnoise (*traitement en cours*).
- Demandes d'accès aux données (cadastre...)
 - ✓ SIDERM (*en attente de la signature de la convention*).



Activités en cours et à venir

Consolider le Web SIG

✓ Structurer la base de données

Intégration / Mise à jour des données utilisées dans les applications : Cadastre – PLUI

✓ Réception des données cadastrales début septembre

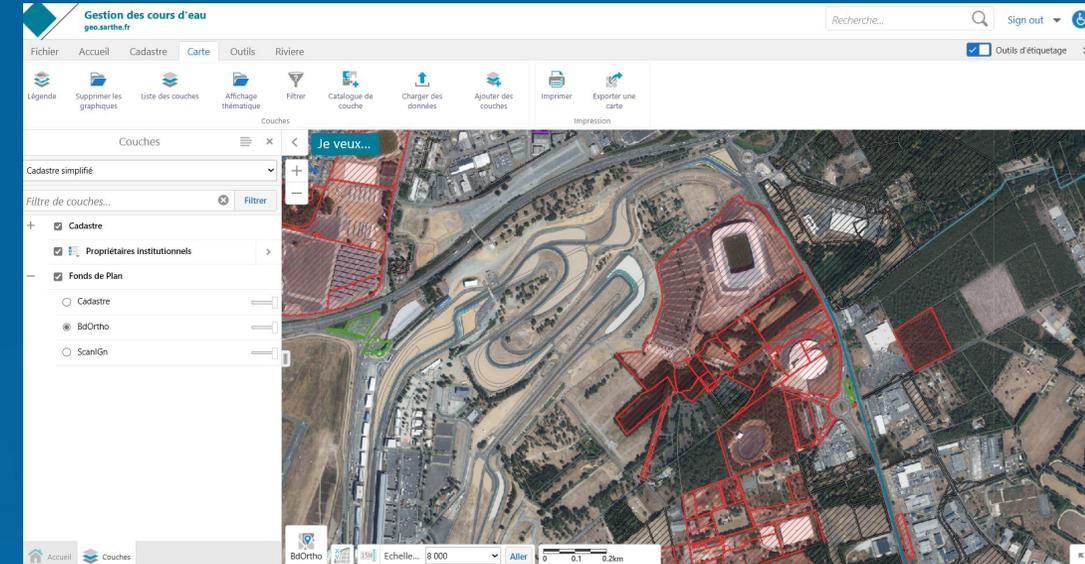
Travail d'intégration à réaliser

! Données sensibles relevant du règlement relatif aux données personnelles :
→ Restrictions d'usages → Nécessité de conventionnement

Conventions de mise à disposition de données

✓ Adaptation des conventions existantes

Pour que Sarthe Numérique soit porteur des sujets et en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, il est nécessaire d'adapter les conventions existantes, notamment, celle qui permet la diffusion des données du cadastre.



Activités en cours et à venir

Mise en place d'un modèle de données

- ✓ Décrit la manière dont sont représentées les données

« *La donnée, le cœur du SIG* »

- ✓ Facilite les échanges et les traitements

Standardiser les géométries, les nommages, les formats pour avoir des données de référence de qualité.
Rédaction d'un cahier des charges à venir.

Exemple :

En juin dernier, une collectivité contacte SN pour l'intégration de données PLUI réalisées par un prestataire → problème de compatibilité → intégration difficile

Exemple pour les cours d'eau

Géométrie (ligne)



Informations attributaires requises

Nom : Huisne

Distance : en mètres

Interopérabilité Données - WebSIG



Feuille de route Fin 2024 – début 2025

AUDIT

Identification de nouveaux besoins
Développement de formation
(sensibilisation SIG, mise à niveau...)



ORGANISER LES DONNÉES

Structurer les bases de données
Création du Modèle de données



CONSOLIDER LE WEB SIG

Mise à jour des applications
Mise à jour des données



ANIMATION

Identifier les référents SIG des territoires
Promouvoir l'action SIG de Sarthe Numérique



@rthe

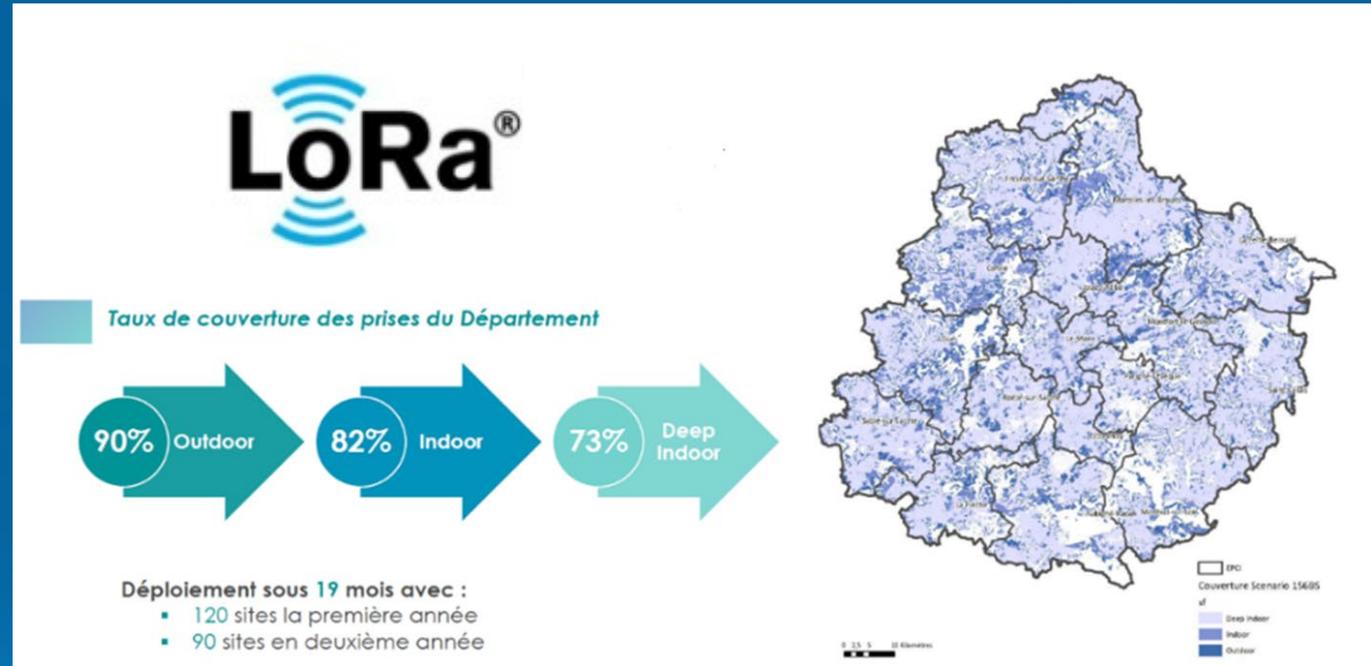
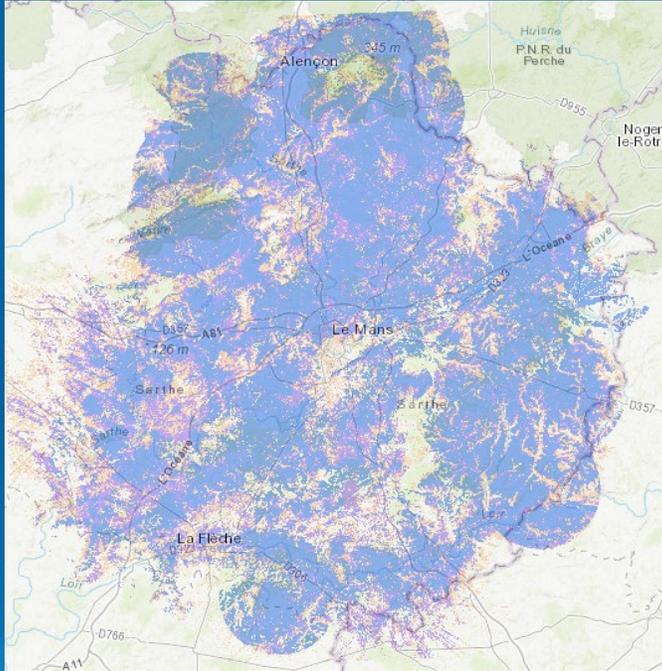
Numérique



DÉVELOPPEMENT DES USAGES

Déploiement du réseau LoraWan départemental

Aout 2024



Point d'étape :

- 179 passerelles déployées au 31/08/2024
- Début des renforcements sur les secteurs porteurs d'usages

<https://iot.sartel.fr/>

Panorama des usages possibles en Sarthe

Réseau LoRaWAN

- Usages liés aux objets connectés



Réseau fibre

- Vidéo-détection des feux de forêt



Sartera

- Stratégie et usages à décider lors de la révision du SDTAN



Les projets en cours

Suivi des projets LoRaWAN

Répartition par cas d'usages

	1	2	3	4	5
	Gestion de l'eau	Gestion des bâtiments	Eclairage Public	Gestion des déchets	Autres usages
 Echanges en cours	16	11	3	5	5
Dont :  Etude projet lancée	9	5	2	1	1
Dont :  Projet validé / expérimentation en cours	3	0	1	0	0
 Usage prédominant	Télérelève	Qualité de l'air et consommations énergétiques	Pilotage à distance de l'EP	Optimisation de la collecte des PAV	Agriculture, sécurité ...



En complément des projets détectés et suivis par Sarthe Numérique, 3 entreprises opèrent sur le réseau et suivent d'autres projets sur notre territoire

Sarthe Numérique accompagne à l'ingénierie de deux projets pilotes portés par des communes (Saint-Ouen-de-Mimbré et Villeneuve-en-Perseigne) qui devraient aboutir sur des expérimentations avec les solutionneurs actifs sur le réseau LoRaWAN départemental.



Dynamisation de l'offre IoT sur le réseau LoRaWAN départemental

15

Contacts établis

3

Solutionneurs validés
(dont Axione)

[La Sarthe, Territoire Connecté et Durable \(sartel.fr\)](https://sartel.fr)

<https://sartel.fr/La-sarthe-territoire-connecte-et-durable>

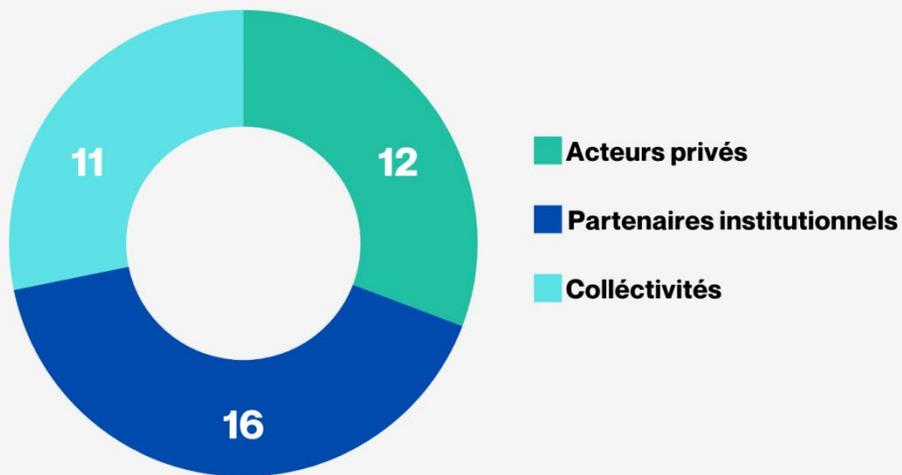


Showroom dédié aux objets connectés

Lieu d'échange et outil de promotion

2024

39 visites réalisées en 2024



Veille et échanges entre territoires connectés

- Participation aux salons et congrès
- Echanges avec les autres territoires porteurs de projets LoRaWAN (veille technologique et réglementaire, rex...)



Intégrateurs actifs

(Wi6labs, Sensing Vision, Axione)

Intégrateurs autres

Solutionneurs (BHTechnologies, Citylone, Advizeo...)

ACTEURS PRIVÉS

Utilisateurs potentiels

Délégataires gestion de l'eau (Veolia, Suez, STGS, Saur...)

Fabricants de solutions de télérelève (Itron, Brunata Zenner, Diehl...)

PARTENAIRES DU PROJET

AMO

Groupement de conseils en soutien à nos actions

DSP Sartel

S@rthe Numérique

Utilisateurs potentiels (Syndicats de métiers, Sarthe Habitat...)

Acteurs du numérique (Village by CA, CCI, tiers lieux numériques, écoles...)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Financiers potentiels (Ademe, Banque des territoires...)

Autres partenaires relais (Consulaires, SEM d'aménagement...)

Comité Syndical Informations et décisions

ELU(E)S ET MEMBRES DE SARTHE NUMÉRIQUE

Utilisateurs potentiels (Collectivités territoriales...)

CDUSN Echanges et propositions

Feuille de route du Conseil départemental (La Sarthe au cœur du numérique)

S@rthe Numérique



AGENDA

SEPTEMBRE

12-16

Foire du Mans

Stand du Département
"En Sarthe on a la fibre et la chlorophylle"

OCTOBRE

3

Comité Syndical

Hôtel du département

OCTOBRE

19

Salon des Maires

Mayet
Sarthe Numérique et Sartel vous
informent sur l'arrêt du cuivre

NOVEMBRE

12

CDUSN

Visio

NOVEMBRE

27

Comité Syndical

Hôtel du département

DÉCEMBRE

5

Connect

Loircowork

Un Territoire Connecté et Durable

Alexandre ROTIER responsable du pôle Territoire Connecté et Durable
est à votre disposition

alexandre.rotier@sarthe.fr

Pour vous accompagner :

- Recensement de projets d'usages
- Qualification des projets
- Montage de projets

S@rthe
Numérique

